

# Commune de Cogolin



## Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

### Bilan de la concertation Synthèse des avis et débats



# Sommaire

1. <i>Contexte et modalités de concertation .....</i>	5
2. <i>Synthèse des avis et des débats émis tout au long de la concertation.....</i>	14
3. <i>Bilan de la concertation.....</i>	15



# **1. Contexte et modalités de concertation**

## **1.1 L'obligation de concertation dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation auprès du public pendant l'élaboration du projet de révision du PLU et ce jusqu'à son arrêt en Conseil municipal.

**L'article L 103-2 du Code de l'urbanisme précise :**

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;

[...] »

**L'article L 103-3 du Code de l'urbanisme mentionne :**

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque l'élaboration ou la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;

2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

[...] »

**L'article L 103-4 du Code de l'urbanisme mentionne :**

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

**L'article L 103-6 du Code de l'urbanisme précise :**

« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L103-3 en arrête le bilan.

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête.

A l'arrêt de la révision du PLU, le bilan de la concertation est présenté devant le Conseil municipal. Il énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, et d'une part relate les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part les analyses au regard du projet global de la commune.

## **1.2 La concertation dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Solliès-Toucas**

### **1.2.1 Les modalités retenues**

Dans le cadre de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Cogolin, la concertation a été organisée conformément aux modalités définies par la délibération du Conseil municipal du 4 décembre 2018 :

- Mise à disposition en Mairie d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public ;
- Mise à disposition des documents d'études en mairie au fur et à mesure de leur état d'avancement ;
- Parution d'au moins un article dans la presse ou dans journal municipal ou sur internet.

### **1.2.2 Les modalités mises en œuvre**

La concertation qui s'est déroulée tout au long de l'étude a pris la forme suivante :

- Des avis au public affichés à l'entrée de l'hôtel de Ville et sur le panneau d'affichage extérieur informant de la mise à disposition pour concertation du dossier technique de révision allégée les affiché le 11/12/2018 et 29/05/2019 ;
- La mise à disposition en Mairie d'un registre afin de recueillir les observations du public ;
- La mise à disposition en Mairie du dossier technique depuis le 11 décembre 2019, complété au fur et à mesure de l'avancement de l'étude ;
- Une exposition (format A3) d'un document technique à l'accueil de la Mairie à compter du 29 mai 2019 ;
- Un article mis en ligne le 11 décembre 2018 sur le site internet de la Ville ;
- Une mise à disposition du dossier technique à compter du 29 mai 2019 sur le site internet de la Ville ;
- Une publication mise en ligne le 29 mai 2019 sur la page Facebook de la Ville de Cogolin.

#### **a) Les moyens d'information**

##### **1/ Avis au public affiché à l'entrée de l'hôtel de Ville et sur le panneau d'affichage**

Un premier avis au public informant de la révision allégée n°1 du PLU a été affiché le 11/12/2018.

Le 29/05/2019, un second avis a informé le public de la mise à disposition du dossier de projet de révision allégée n°1 du PLU. Ce nouvel avis informe le public de l'état d'avancement du dossier et de la mise à disposition du dossier technique à partir du 29 mai 2019.

Il ressort de cet avis, la mise à disposition de plusieurs documents, à savoir :

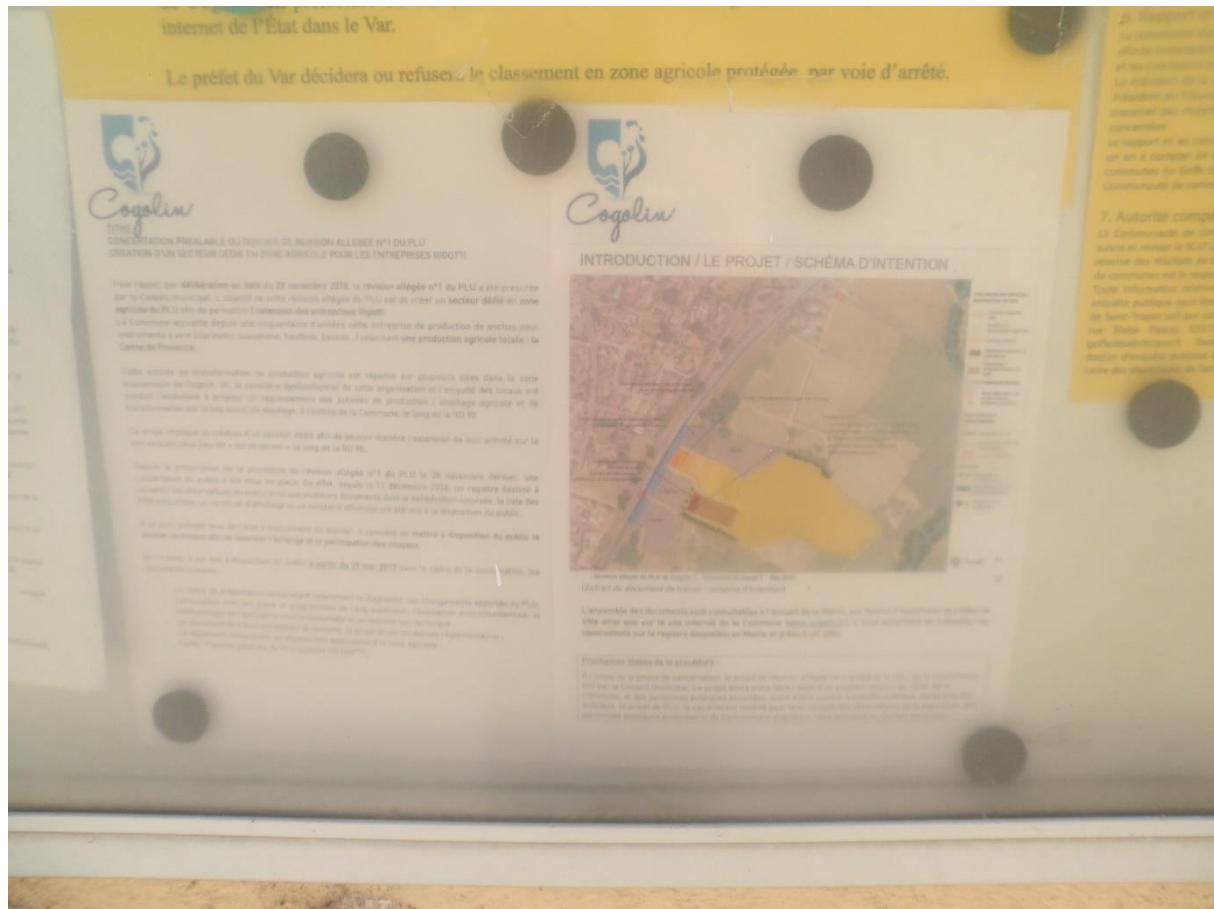
- La notice de présentation comprenant notamment le diagnostic, les changements apportés au PLU, l'articulation avec les plans et programmes de rang supérieur, l'évaluation environnementale, la méthodologie de l'évaluation environnementale et un résumé non technique ;
- Un document de travail présentant le contexte, le projet et les incidences réglementaires ;
- Le règlement comprenant les dispositions applicables à la zone agricole ;
- Carte : Planche générale du PLU (échelle 1/8 500ème) ;

Il est également indiqué que l'ensemble des documents susvisés sont consultables à l'accueil de la Mairie, aux heures d'ouvertures de l'Hôtel de Ville ainsi que sur le site internet de la Commune. Par ailleurs, il est précisé que les observations peuvent être présentées sur le registre prévu à cet effet, également disponible en Mairie.

### Affichage de l'avis au public sur la porte d'entrée de la Mairie – Place de la République



### Affichage de l'avis au public sur le tableau d'affichage extérieur de la Mairie – Rue du 8 mai 1945

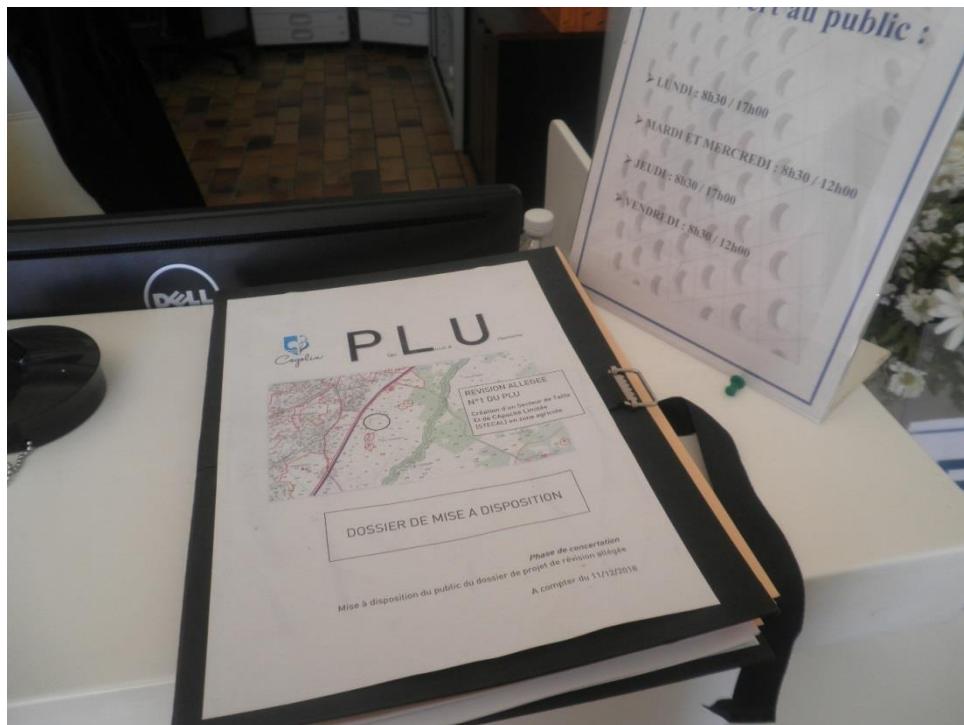


## **2/ Apport du dossier technique au dossier de mise à disposition du public disponible depuis le 11 décembre 2019**

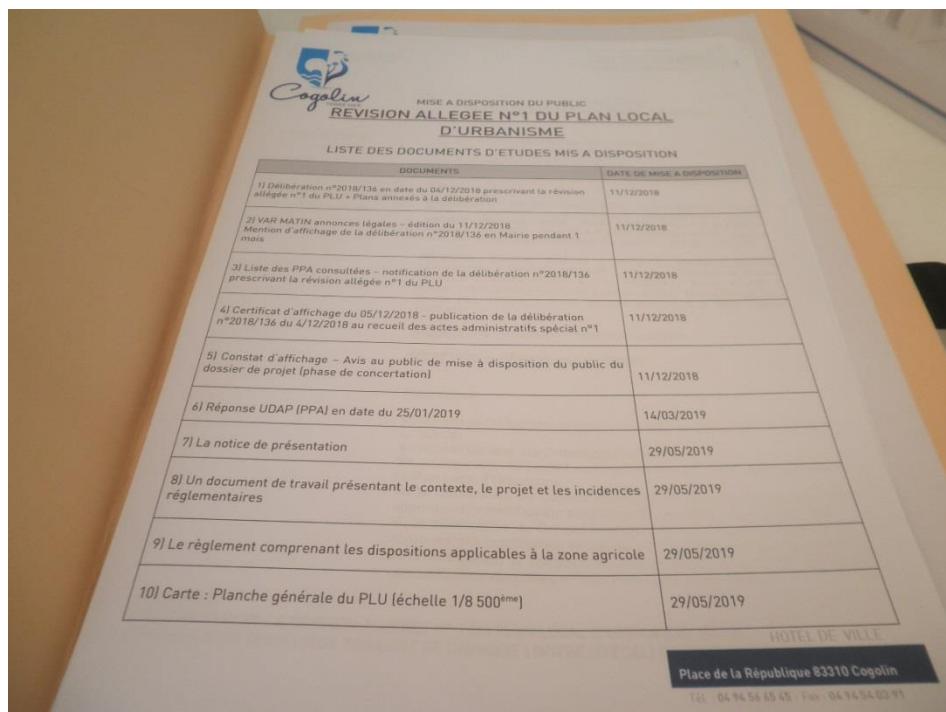
Un dossier présentant le projet de révision allégée n°1 du PLU a été mis à disposition du public à l'accueil de l'hôtel de Ville à compter du 11 décembre 2019.

Afin d'alimenter ce dossier et compte tenu de l'avancement du projet de révision allégée, des documents techniques (projet de dossier de révision allégée n°1 du PLU) ont été insérés dans le dossier de mise à disposition du public.

Dossier de mise à disposition consultable à l'accueil de la Mairie à compter du 11/12/2018



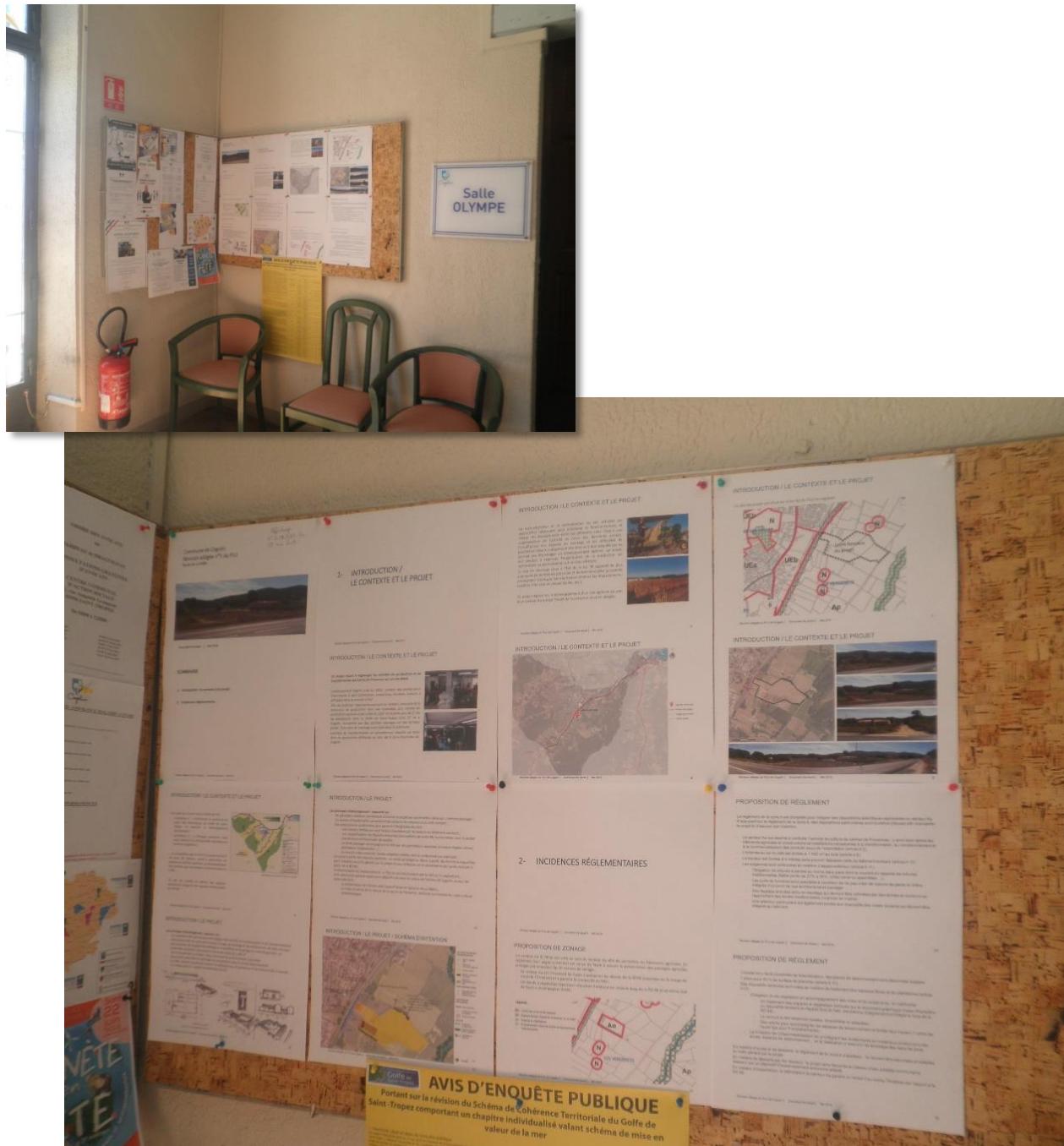
Pochette – documents d'études mis à disposition à compter du 29/05/2019



### 3/ Une exposition à l'accueil de la Mairie

Afin d'informer le public de façon la plus large possible, une exposition a été installée à l'accueil de l'hôtel de Ville. Cette exposition, visible de tous dès l'entrée au sein de la Mairie, présentant le contexte, le projet et les incidences réglementaires.

#### Exposition du document de travail au niveau de l'accueil de l'Hôtel de Ville



#### 4/ Mise en ligne d'articles et du dossier technique sur le site internet de la Ville

Un premier article relatif à la révision allégée n°1 a été mis en ligne le 11 décembre 2018.

Un second article informant le public de l'état d'avancement du dossier et de la mise à disposition du dossier technique à partir du 29 mai 2019.

Les différents pièces composant le dossier technique sont téléchargeables depuis le site internet de la Ville (<https://www.cogolin.fr/urbanisme/revision-allegee-n1-du-plu-creation-dun-stecal-en-zone-agricole-pour-les-entreprises-rigotti/>).

##### Extrait – page d'accueil du site internet de la Ville

The screenshot shows the homepage of the Cogolin website. At the top, there is a header with the Cogolin logo, address (Place de la République, 83310 COGOLIN), working hours (Du lundi au jeudi : 8h30 - 17h en continu; Vendredi : 8h30 - 15h30 en continu), contact information (04 94 56 65 45), and a "COGOLIN PRATIQUE" button. Below the header is a navigation bar with links: LA MAIRIE, ENFANCE, CULTURE, SPORT, ENVIRONNEMENT, URBANISME, SOCIAL, ASSOCIATIONS, and VIE ÉCONOMIQUE. The main content area features a map of Cogolin with several callouts: "Révision allégée N°1 PLU", "En savoir plus", "Voir le dossier de concertation", and "Bâti existant". Below the map is a section titled "Services et infos pratiques" with icons for "RÉALISER" (une démarche administrative), "S'INSCRIRE" (sur les îles éloignées), "PRÉPARER" (mon démarchage), "ALLER SUR" (le portail famille), and "LISTE" (services d'urgences). Further down, there is a "Info en direct par sms" section with input fields for "Nom" and "Téléphone" and a "je m'abonne" button. A "Agenda" section follows, displaying events like "L'HEURE DU CONTE" (05 Juin), "JE DONNE MON SANG, JE SAUVE DES VIES!" (06 Juin), "ATELIER DÉCOUVERTE DE TABLETTES iPAD" (11 Juin), and "Réunion de quartier Font Mourier" (11 Juin). At the bottom, there is a section to "S'abonner au bulletin d'information mensuel 'Terre-Mer Info'" with an input field for "Votre Email" and a "Je m'abonne" button. A cookie consent banner at the very bottom states: "En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies qui permettent le bon fonctionnement de notre site et de ses services." with buttons for "Accepter", "Refuser", and "Politique de confidentialité".



Place de la République  
83310 COGOLIN



Du lundi au jeudi :  
8h30 - 17h en continu  
Vendredi :  
8h30 - 15h30 en continu

Contactez-nous

04 94 56 65 45



COGOLIN  
PRATIQUE

LA MAIRIE ENFANCE CULTURE SPORT ENVIRONNEMENT URBANISME SOCIAL ASSOCIATIONS VIE ÉCONOMIQUE

Accueil | Procédures en cours | REVISION ALLEGEE N°1 du PLU – Crédation d'un STECAL en zone agricole pour les entreprises Rigotti

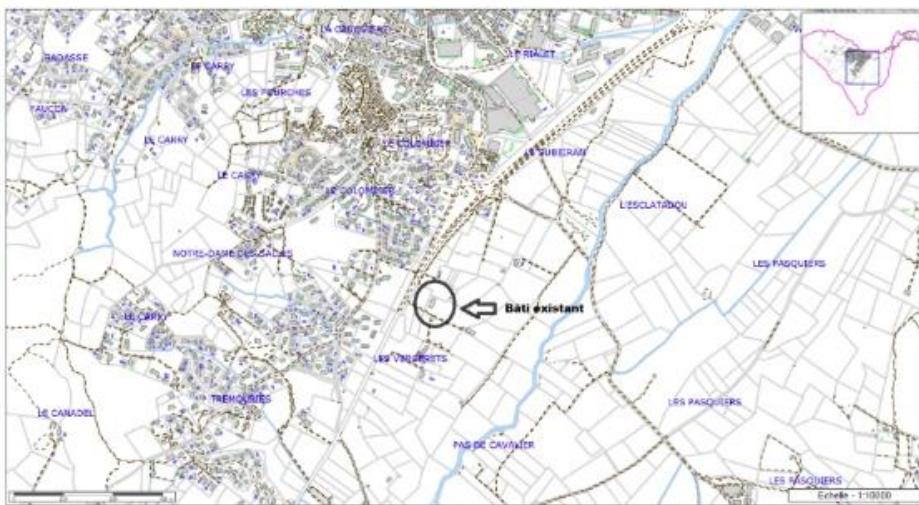
## REVISION ALLEGEE N°1 du PLU – Crédation d'un STECAL en zone agricole pour les entreprises Rigotti

Urbanisme

Modification N°2 du PLU

Vos démarches

Le plan local d'urbanisme



CONCERTATION PRÉALABLE DU DOSSIER DE RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLU

CRÉATION D'UN SECTEUR DÉDIÉ EN ZONE AGRICOLE POUR LES ENTREPRISES RIGOTTI

Pour rappel, par délibération en date du 28 novembre 2018, la révision allégée n°1 du PLU a été prescrite par le Conseil municipal. L'objectif de cette révision allégée du PLU est de créer un secteur dédié en zone agricole du PLU afin de permettre l'extension des entreprises Rigotti.

La Commune accueille depuis une cinquantaine d'années cette entreprise de production de anches pour Instruments à vent (clarinette, saxophone, hautbois, basson...) valorisant une production agricole locale : la Canne de Provence.

Cette activité de transformation de production agricole est répartie sur plusieurs sites dans la zone économique de Cogolin. Or, le caractère dysfonctionnel de cette organisation et l'exiguité des locaux ont conduit l'exploitant à projeter un regroupement des activités de production / stockage agricole et de transformation sur le site actuel de stockage, à l'entrée de la Commune, le long de la RD 98.

Ce projet implique la création d'un secteur dédié afin de pouvoir étendre l'extension de leur activité sur le site existant situé lieu-dit « les vergerets », le long de la RD 98.

Depuis la prescription de la procédure de révision allégée n°1 du PLU le 28 novembre dernier, une concertation du public a été mise en place. En effet, depuis le 11 décembre 2018, un registre destiné à recueillir les observations du public ainsi que plusieurs documents dont la délibération susvisée, la liste des PPA consultées, un certificat d'affichage et un constat d'affichage ont été mis à la disposition du public.

Extrait – page d'accueil du site internet de la Ville – onglet urbanisme / procédure en cours / révision allégée n°1 du PLU

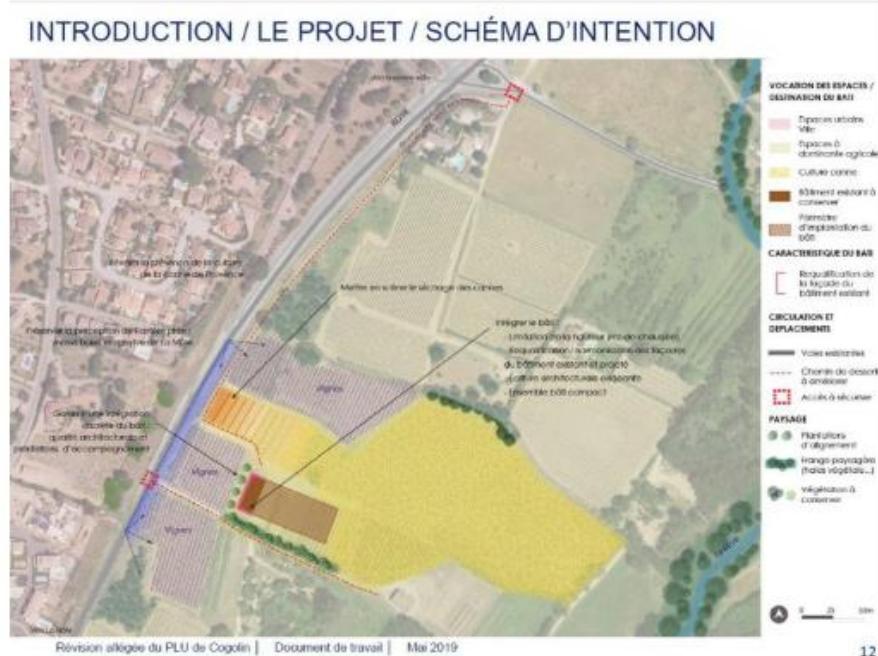
LA MAIRIE ENFANCE CULTURE SPORT ENVIRONNEMENT URBANISME SOCIAL ASSOCIATIONS VIE ÉCONOMIQUE

COGOLIN PRATIQUE

A ce jour, compte tenu de l'état d'avancement du dossier, il convient de mettre à disposition du public le dossier technique afin de favoriser l'échange et la participation des citoyens.

En ce sens, il est mis à disposition du public à partir du 29 mai 2019 dans le cadre de la concertation, les documents suivants :

- La notice de présentation comprenant notamment le diagnostic, les changements apportés au PLU, l'articulation avec les plans et programmes de rang supérieur, l'évaluation environnementale, la méthodologie de l'évaluation environnementale et un résumé non technique ;
- Un document de travail présentant le contexte, le projet et les incidences réglementaires ;
- Le règlement comprenant les dispositions applicables à la zone agricole ;
- Carte : Planche générale du PLU (échelle 1/8 500<sup>ème</sup>) ;



(Extrait du document de travail - schéma d'intention)

L'ensemble des documents sont consultables à l'accueil de la Mairie, aux heures d'ouvertures de l'Hôtel de Ville ainsi que sur le site internet de la Commune ([www.cogolin.fr](http://www.cogolin.fr)). Il vous appartient de présenter vos observations sur le registre disponible en Mairie et prévu à cet effet.

Prochaines étapes de la procédure :

A l'issue de la phase de concertation, le projet de révision allégée sera arrêté et le bilan de la concertation tiré par le Conseil municipal. Le projet devra alors faire l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de la commune, et des personnes publiques associées, avant d'être soumis à enquête publique. Après enquête publique, le projet de PLU, le cas échéant modifié pour tenir compte des observations de la population, des personnes publiques associées et du Commissaire enquêteur, sera approuvé en Conseil municipal.

**NOTICE DE PRÉSENTATION**

**DOCUMENT DE TRAVAIL**

**LE RÈGLEMENT**

**LA CARTE**

## 5/ Publication mise en ligne sur la page Facebook de la Ville de Cogolin

Une publication a été mise en ligne le 29 mai 2019 sur la page facebook de la Ville de Cogolin (lien : <https://fr-fr.facebook.com/VilledeCogolin/>).

Le contenu de cette publication reprend en grande partie l'avis au public affiché à l'entrée de l'hôtel de Ville et sur le panneau d'affichage et informe le public de l'état d'avancement du dossier et de la mise à disposition au sein de l'Hôtel de Ville du dossier technique à partir du 29 mai 2019.

### Extrait – Publication issue de la page Facebook « Ville de Cogolin »

J'aime Partager ... Appeler Envoyer un message Afficher plus > Pages aimées par cette Page >

Ville de Cogolin 29 mai, 08:30 ·  Ville de Cogolin (PLAN LOCAL D'URBANISME) Concertation préalable du dossier de révision allégée n°1 du PLU : création d'un secteur dédié en zone agricole pour les entreprises Rigotti Pour rappel, par délibération en date du 28 novembre 2018, la révision allégée n°1 du PLU a été prescrite par le Conseil municipal. L'objectif de cette révision allégée du PLU est de créer un secteur dédié en zone agricole du PLU afin de permettre l'extension des entreprises Rigotti. A ce jour, compte tenu de l'état d'avancement du dossier, il convient de mettre à disposition du public le dossier technique afin de favoriser l'échange et la participation des citoyens. En ce sens, il est mis à disposition du public à partir du 29 mai 2019 dans le cadre de la concertation, un certain nombre de documents. L'ensemble des documents est consultable à l'accueil de la Mairie, aux heures d'ouvertures de l'Hôtel de Ville, ainsi que sur [www.cogolin.fr](http://www.cogolin.fr)



3 J'aime Commenter Partager

Santé publique France Santé publique France La Manufacture Cogolin La Ruche qui dit Oui Communauté de communes du ... Sigma Formation Cogolin

Afficher plus > Lieux > Ville de Cogolin > Ville de Cogolin Français (France) · English (US) · Español · Português (Brasil) · Deutsch + Informations concernant les données de statistiques de Page Confidentialité · Conditions générales · Publicité · Choisir sa pub · Cookies · Plus · Facebook © 2019

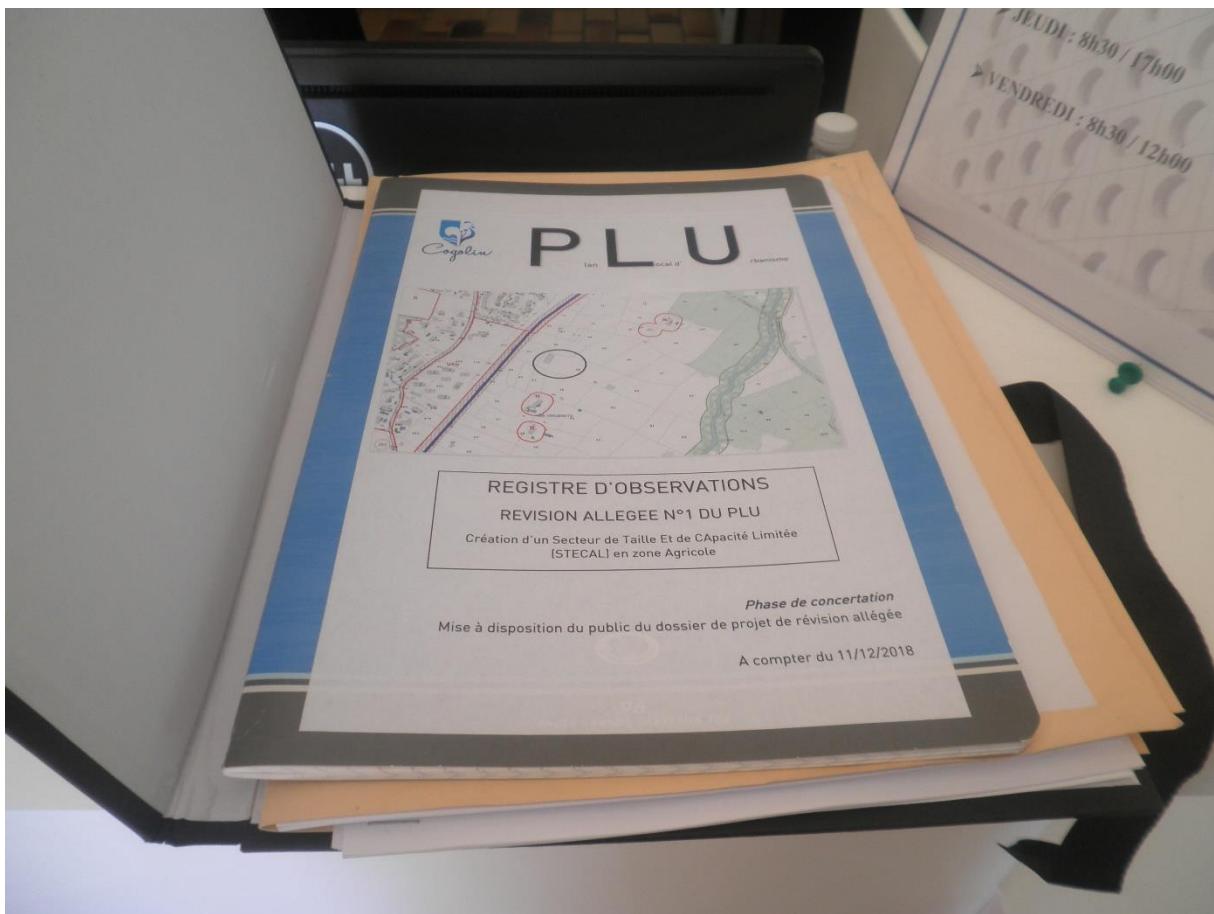
Voir plus de contenu de Ville de Cogolin sur Facebook

REUNION DE PLANNING Les habitants de Cogolin vous répondent

Connexion OU Créez un compte

## b) Les moyens d'expression

Registre d'observations mis à la disposition du public depuis le 11/12/2018



## 2. Synthèse des avis et des débats émis tout au long de la concertation

Tout au long de la procédure de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Cogolin, les habitants et usagers du territoire ont pu faire part de leurs observations et de leurs attentes aux élus et responsables du projet.

Le registre de concertation, sous forme de cahier, a été mis à disposition à l'accueil de la mairie pour donner à tous la possibilité de s'exprimer sur l'élaboration du PLU.

Ce registre a permis de recueillir trois observations témoignant d'un soutien au projet.  
Aucune autre observation par voie de courrier ou de courriel n'est parvenue.

### **3. Bilan de la concertation**

Conformément aux articles L103-2, L103-3, L103-4 et L103-6 du Code de l'urbanisme, la concertation a été menée pendant toute la durée de la révision allégée n°1 du PLU de Cogolin, dès décembre 2018 jusqu'à l'arrêt du projet et où sera également soumis le présent bilan de concertation.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement et de façon complète les habitants et les acteurs du territoire (notamment par la mise à disposition du dossier complet de projet de révision allégée (notice de présentation, projet de zonage et projet de règlement), et ont garanti la transparence de la démarche.

Les avis exprimés ont mis en évidence un réel soutien à l'activité de production et de transformation de canne de Provence, emblématique de Cogolin .

Ces observations n'ont pas nécessité de modification au projet de révision allégée n°1 du PLU.

Il convient ainsi d'arrêter le bilan de la concertation, préalablement à l'arrêt du projet de révision allégée n°1 du PLU.